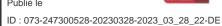


Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le





REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023_03_28_22

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt- huit mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué. s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 35 Quorum: 18

Présents: 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents: 03

Ne prenant pas part au vote: 0

Votants: 32 Résultat du vote : Abstention: 0

Suffrages exprimés: 32

Pour: 32 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 17

Secrétaire de séance : Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/03/2023

26 présents : Avressieux : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. Belmont-Tramonet: Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. Champagneux: Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. Domessin: Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. La Bridoire: Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. Pont de Beauvoisin: Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. Rochefort: M. ARGOUD Yves. Saint Béron: Mme VERRIER Muriel, MM., LARDE Alain, PERROT Alain. Genix-les-Villages: Mmes LABBAY Saint MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. Sainte Marie d'Alvey : / . Verel-de-Montbel : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs: Mme COUDURIER Françoise à M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel, LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves,

03 Absents: MM. BILLON Pierre, PEYSSONNERIE Daniel, PICHE Barthélémy.

OBJET: BUDGET ANNEXE ZAE LA TUILIERE:

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
 - Vu le compte administratif 2022,
 - Vu la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2022 au BP 2023,
 - Vu la délibération relative aux avances remboursables, subventions d'équilibre et remboursements d'avances pour 2023 des budgets annexes ZAE;
 - Vu le projet de Budget Primitif 2023 ;

Il est présenté à l'Assemblé le projet de budget annexe ZAE la Tuilière pour 2023.

Le projet de budget 2023 s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	EXC/DEF	DEPENSES	RECETTES	EXC/DEF
ZAE La Tuilière	339 983.97	339 983.97	0.00	189 474.63	189 474.63	0.00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, Par 32 voix pour; aucune voix contre; aucune abstention,

>APPROUVE le Budget primitif 2023 du Budget annexe ZAE la Tuilière tel que présenté ; >MANDATE le Président pour réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tous documents utiles.

Le Président.

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- -Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/04/2023.

Le Président, **Paul REGALLET**

Le secrétaire de séance, **Georges CAGNIN**